

Il y a quelques semaines, très tardivement (le 4 mai), alors que la crise sanitaire était en plein « boom », le maire de Faulquemont et quelques élus ont fait déposer dans vos boîtes à lettres un courrier et deux masques en tissus indiquant

leur réutilisation jusqu'à plus de 100 fois.

Si l'ensemble des élus (ancienne équipe et nouvelle équipe) ont été informés au préalable de cet achat,

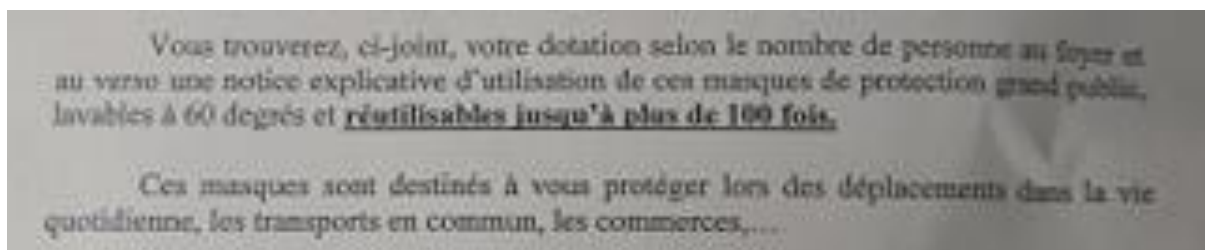
Mar 21/04/2020 17 : 50

Par ailleurs je porte à votre connaissance que la commune de Faulquemont a procédé ce jour à l'achat de 10 000 masques de protection lavables à 60 degrés et filtres. Ces masques sont réutilisables jusqu'à plus de 100 fois. La commande a été effectuée auprès de la société « Les Tisserands des Flandres » de Lille au prix unitaire de 3,00 € HT (2,50 € le masque et 0,50 € le filtre) pour un montant total de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC. La livraison de la commande est prévue pour le 05 mai prochain.

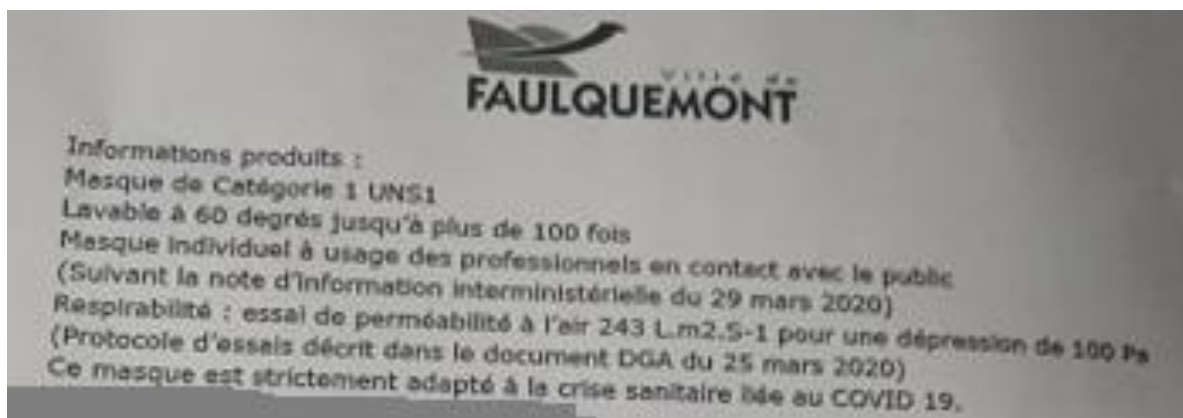
Seulement quelques élus de la nouvelle équipe ont été à l'origine de cet achat.

Avec les masques déposés dans vos boîtes à lettres,

il y avait cette lettre signée du maire, voici un extrait :



Et cette notice, voici un extrait :



Quelques temps après leur distribution, parmi les retours de satisfaction, se trouvaient également des retours d'insatisfactions, tel le message de ce conseiller délégué adressé en mairie :

Bonjour

Je viens de me faire interpellé par un habitant qui à lavé son masque à 30° et qui à rétréci de moitié.
Les masques sont-ils défectueux ?

Bonne journée

Portez- vous bien

D.RIOTTE

De notre côté, nous avons fait quelques recherches, la mention

« lavable et réutilisable jusqu'à plus de 100 fois »

nous a interpellés.

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects publiait dans un guide daté du 7 mai 2020, ceci :

Les différents masques de protection : de quoi parle-t-on ?

Type de masques	Soumis à...	Objectifs
1. Masques « anti-projection » (« chirurgicaux »)	Norme	Protéger l'environnement du porteur
2. Masques respiratoires de type FFP2 ou FFP3	Norme	Protéger le porteur en contact avec des malades (domaine médical)
3. Masques dits « grand public » (depuis le 29 mars 2020)	Logo	Protéger le porteur en contact ou non avec du public (domaine professionnel)
4. Masques textiles	Aucune norme ni label	Complément aux gestes barrières

Un internaute a adressé à la Direction Générale des Entreprises (*La direction générale des Entreprises est une direction du ministère français de l'Économie et des Finances*) le mail suivant :

De :
Envoyé : lundi 4 mai 2020 15:51
À : dge masques
Objet : Test tisserands

Bonjour, pouvez-vous me dire si les masque grand public réutilisables 100 fois de la société TISSERANDS Flandre haute de France sont conformes .
Cordialement.

La réponse de la Direction Générale des Entreprises :

De :
Envoyé : mardi 5 mai 2020 16:07
À : patrick bonnet <patrickbonnet2010@hotmail.fr>
Objet : TR: RE: Test tisserands

Envoyé depuis l'application Mail Orange
mail transféré

Le 05/05/2020, à 15:48, dge masques a écrit :

Bonjour,

Nous ne trouvons pas cette entreprise. Par ailleurs il n'existe pas de masques certifiés lavables 100 fois.

Nous vous invitons à consulter la liste des producteurs de masques alternatifs
<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Cordialement,

La cellule masques de la DGE

Etonnant n'est-ce-pas ?

J'ai adressé un mail à cette entreprise.

De : Entreprise À : patrickbonnet2010@hotmail.fr

Mer 13/05/2020 11 : 56

Bonjour,

Voici la réponse à vos questions :

Ma question : Vous indiquez que le masque est lavable à 60 degrés jusqu'à plus de 100 fois. Pouvez-vous préciser ? Cela veut-il dire que la protection est efficace jusqu'après 100 lavages et au-delà ?

Réponse : Nombre de lavage entre 50 et 100. La nouvelle loi européenne exige de remplacer le masque après 20 lavages.

Ma question : Vous indiquez que ce masque individuel est réservé à l'usage des professionnels en contact avec le public, suivant la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 : Pouvez-vous garantir l'application de cette note ?

Réponse : Oui, mais je dois demander l'autorisation à mon responsable avant de vous envoyer le rapport.

Ma question : Vous indiquez « Efficacité de filtration des particules de 3 µm : > 95% (avec filtre) niveau FFP2 » : Pouvez-vous garantir cette efficacité ?

Réponse : Oui, mais je dois demander l'autorisation à mon responsable avant de vous envoyer le rapport.

Ma question : Quelle est l'efficacité sans le filtre ?

Réponse : 80%

Ma question : Vous indiquez « Respirabilité : essai de perméabilité à l'air 243 L.m2.S-1 pour une dépression de 100 Pa (Protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020 : Pouvez-vous nous fournir l'essai de perméabilité ?

Oui, mais je dois demander l'autorisation à mon responsable avant de vous envoyer le rapport.

Cette information, je vous la devais.
A chacun de se prendre en responsabilité